Image not found or type unknown

Invalidité catégorie 2 - contrat travail

Par **emi74**, le **09/06/2022** à **12:28**

Bonjour,

J'ai une maladie depuis mars 2020 qui n'a, pour le moment, pas de remède.

J'ai été en arrêt de travail puis en temps partiel thérapeutique puis, la CPAM, m'a mise en invalidité catégorie 1 car le temps partiel avait trop duré. Nous avons donc fait un avenant à mon contrat de travail pour me mettre à mi-temps.

Je suis donc en invalidité catégorie 1 depuis octobre 2021 et, mon état ne me permettant plus de continuer à travailler, mon médecin m'a mise de nouveau en arrêt de travail. Ne pouvons plus être en arrêt indemnisé pour ma maladie, la CPAM m'a passée en invalidité catégorie 2 - avec révision dans 1 an pour voir si mon état s'est amélioré. Par contre, je ne sais pas comment faire vis-à-vis de mon contrat de travail car temporairement je ne peux plus travailler. Que doit-on faire avec mon employeur?

Merci de votre aide.

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés